

certifié exécutoire  
transmis à la Préfecture  
le 22/07/2025  
publié, affiché le 22/07/2025

Département de l'Indre

Commune d'Ardentes

Décision n° 2025-03 du 17 juillet 2025

Portant sur la fourniture et mise en œuvre d'un  
dispositif de vidéoprotection, maintenance assistance  
et prestations de services associées

Le Maire d'Ardentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 44-2022 du 28 septembre 2022 relative au projet de vidéoprotection ;

Considérant la décision n°2023-6 du 21 août 2023 portant attribution du marché pour la fourniture et mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, maintenance et prestations de services associées à la société **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, de Ballan-Miré** ;

Vu l'avis du comité marchés de la commune en date du 16 juillet 2025 ;

Décide

**Article 1 :** de signer l'avenant n°1 avec la société **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, de BALLAN-MIRE** d'un montant de 12 699,03€ HT correspondant à des modifications qui ont été nécessaires principalement en raison de problèmes de raccordements ;

Le montant initial du marché pour la fourniture et mise en œuvre du dispositif de 124 076,42€ HT est porté à 136 775,45€ HT soit une augmentation de 10,23% ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens ;

**Article 3 :** de prévoir les sommes correspondantes au budget ;

**Article 4 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre

Fait à Ardentes, le 17 juillet 2025

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
036-21360059-20250718-2025-03-DECISIO-AR  
Date de télétransmission : 22/07/2025  
Date de réception préfecture : 22/07/2025

Gilles CARANTON

